



“ Forte de son tissu hospitalier et de la présence d’organismes de recherche et de start-up réputées à l’international sur son territoire, Montpellier Méditerranée Métropole a pour ambition de devenir la Métropole du bien-vivre, en se positionnant comme un acteur majeur de la santé et du bien-être. La Métropole conçoit la santé au sens de l’OMS comme un état de complet bien-être physique, mental et social et pas seulement en une absence de maladie ou d’infirmité. Nous nous attachons à améliorer la de vie des habitants de nos 31 communes en favorisant, l’accès à une meilleure alimentation, la pratique sportive, l’aménagement des espaces publics, un habitat digne ou encore en limitant la pollution pour améliorer la qualité de l’air. La téléalarme, proposée à tous les habitants la Métropole, relève de cet objectif politique du bien-vivre. Depuis bientôt 35 ans, ce service permet le maintien à domicile et en toute sécurité des personnes le souhaitant ou le nécessitant, notamment les plus vulnérables, âgées, isolées ou en situation de handicap. La solidarité et la sécurité concernent en effet tous les âges de la vie. Le dispositif, entièrement informatisé, fonctionne 24h/24 et comporte aujourd’hui 1 500 abonnés ; un chiffre qui témoigne à lui seul de son succès. Si les tarifs sont calculés en fonctions des revenus des adhérents, la Métropole propose une prise en charge financière. Ainsi, les personnes qui ont de faibles ressources bénéficient d’un service gratuit. Cette politique tarifaire témoigne de la solidarité de notre collectivité envers tous les citoyens du territoire métropolitain.



Philippe SAUREL
Président de Montpellier Méditerranée Métropole
Maire de la Ville de Montpellier



Qui peut bénéficier de la téléalarme ?

Toute personne domiciliée dans l’une des 31 communes de Montpellier Méditerranée Métropole

Où se renseigner ?

Service Téléalarme de Montpellier Méditerranée Métropole

- par mail de préférence : telealarme@montpellier3m.fr
- par téléphone au 04 67 13 60 04

Vous pouvez retirer ou déposer un dossier téléalarme :

- dans les mairies des communes de la Métropole,
- dans les CCAS communaux,
- ou dans les 10 Maisons de Proximité.

Pour télécharger directement votre dossier d’inscription, rendez-vous sur le site :

montpellier3m.fr
Rubrique : vivre /solidarité

Montpellier Méditerranée Métropole - Direction de la communication - Visuel couverture : Fotolia - 02/2015

Montpellier Méditerranée Métropole
50, place Zeus - CS 39556
34961 Montpellier Cedex 2
Tramway Ligne 1 : arrêt “ Léon Blum ”
Tél : 04 67 13 60 00 - Fax : 04 67 13 61 01

Baillargues
Beaulieu
Castelnau-le-Lez
Castries
Clapiers
Couronsec
Courmoussier
Fabrigues
Grabels
Jacou
Juvignac
Lattes
Lavérune
Le Crès
Montaud
Monterrier-sur-Lez
Montpellier
Murviel-lès-Montpellier
Pérols
Pignan
Prades-le-Lez
Restinclières
Saint-Briès
Saint-Drézéry
Saint-Geniès-des-Mourgues
Saint-Georges-d’Orques
Saint-Jean-de-Védas
Saussan
Sussargues
Vendargues
Villeneuve-lès-Maguelone



Avec la **téléalarme,**
restez à domicile en toute sécurité.



UN SERVICE
MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE



La téléalarme, c'est quoi ?

Il s'agit d'un dispositif entièrement informatisé, qui fonctionne 24h/24, composé :

d'un boîtier terminal compact

qui se branche comme un téléphone à une prise de courant et à une prise de téléphone. Sur le boîtier, un interphone mains libres permet de parler avec les pompiers.

d'un déclencheur

(Il existe deux modes de déclenchement différents)

- **un déclencheur fixe** situé sur le boîtier (en appuyant sur l'un des boutons),
- **un déclencheur en pendentif ou en bracelet**, petit, peu encombrant et très léger, son bouton d'alarme dispose d'une sécurité qui évite les déclenchements involontaires. Le pendentif a une portée de 100 mètres et peut être gardé sous la douche.



Sécuriser son quotidien

En cas de problème, l'utilisateur appuie simplement sur le bouton-alarme du boîtier, du pendentif ou du bracelet.

L'appel est transmis directement au centre de traitement d'alertes



Il suffit de 20 secondes pour contacter la personne en difficulté et déclencher immédiatement des secours appropriés à cette alerte : soit une intervention d'un proche qui a les clés, soit du SAMU, soit directement des pompiers.

Comment ça marche ?

Montpellier Méditerranée Métropole s'est dotée d'un matériel compatible avec une "Box" internet qui offre plus d'autonomie et plus de sécurité aux personnes âgées, handicapées ou à mobilité réduite.

Ce dispositif fonctionne 24h/24

L'appareil est **installé à domicile par le service Téléalarme** de la Métropole.

Le bracelet est **relié sans fil à un transmetteur** (jusqu'alors, relié à une ligne téléphonique traditionnelle).



Il peut maintenant aussi être doté d'une carte Sim, et prévenir les pompiers via le réseau cellulaire, comme le ferait un téléphone portable. **Il n'y a donc plus de risque de coupure de ligne.**

Un contrôle permanent

Le système, entièrement informatisé, autorise un contrôle permanent du fonctionnement. Les appareils s'auto-contrôlent automatiquement, tous les 3 jours. Les communications sont à la charge de l'abonné. Des alertes spéciales sont données en cas d'arrêt, de débranchement ou de panne de secteur.

Combien ça coûte ?

Ressources par trimestre	Abonnement par mois	Abonnement par trimestre
Moins de 2 030 €	Gratuit	Gratuit
2 031 à 2 470 €	6 €	18 €
2 471 à 2 883 €	12 €	36 €
2 884 à 3 746 €	21 €	63 €
3 747 à 4 568 €	38 €	114 €
Plus de 4 568 €	50 €	150 €

Grâce à la prise en charge financière de Montpellier Méditerranée Métropole, les tarifs sont très avantageux. Ils sont calculés en fonction des revenus des utilisateurs.

le service est gratuit lorsque les revenus trimestriels sont inférieurs à 2 030 € par personne. Actuellement, 30% des abonnés bénéficient de la gratuité.

À l'installation, tous les adhérents au service ont une somme forfaitaire de 24,50 € à payer.